

Quoi de neuf?

NUMÉRO 5 DECEMBRE 2009

LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE



'amélioration de l'habitat constitue un enjeu social et économique fort.

En effet, améliorer le confort des logements, c'est contribuer à maintenir la population, mais c'est aussi accueillir de nouvelles familles et embellir notre cadre de vie, tout en faisant appel à des entreprises locales pour réaliser les travaux d'aménagement.

Après avoir mené en 2005 une étude préopérationnelle, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise a pris la décision, en 2007, de s'engager dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui a permis de concrétiser, à la date du 5 décembre 2009, plus de 90 projets à hauteur de plus de 288.000 euros en bénéficiant du soutien financier de partenaires institutionnels.

A titre d'exemple, des aides ont été apportées auprès de propriétaires occupants et bailleurs souhaitant rénover leur façade, remplacer leur chauffage, effectuer des travaux de couverture, de menuiseries, de plomberie, des sorties d'insalubrité...

Aujourd'hui, des crédits restent encore disponibles mais cette opération triennale s'achève fin juin 2010.

C'est pourquoi, je vous invite à prendre contact, le plus rapidement possible, avec l'équipe d'Urbam Conseil (le bureau d'études mandaté) si vous envisagez dans un proche avenir la réalisation de travaux pour améliorer le confort de votre logement. Vous pourrez très probablement profiter des aides financières disponibles.

N'hésitez surtout pas à les interroger, tous les renseignements sont gratuits et bien entendu sans engagement...

Meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Marie-Pierre ABDOULI
Vice-Présidente chargée du
Développement Local et Economique,
de l'Aménagement de l'espace,
du Cadre de vie
et de l'Assainissement



En 2007, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise a engagé une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (O.P.A.H.) sur le territoire intercommunal avec le soutien de l'Etat, du Conseil Régional de Picardie, du Conseil Général de l'Aisne et de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.).

Pour mener à bien l'animation de cette opération qui <u>se termine fin juin 2010</u>, la C.C.V.O. a missionné le bureau d'études URBAM CONSEIL.

Rappel des objectifs de l'O.P.A.H.:

▶lutter contre la vacance et l'habitat indigne,

▶ adapter le parc résidentiel aux besoins des ménages (personnes âgées, handicapées...).

▶ développer l'offre résidentielle locative notamment à loyer maîtrisé,

▶ encourager la prise en compte de l'environnement dans la réhabilitation des logements.

▶ prendre en compte l'aspect visuel et le cadre de vie dans les réhabilitations.

A ce titre, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions pour la réhabilitation de leurs habitations principales, de logements locatifs ou de locaux inoccupés à transformer en logements.

DATE LIMITE FIN JUIN 2010!

À NOTER...

Particulièrement investie dans cette O.P.A.H., la C.C.V.O. a décidé de façon concomitante, dès 2007, la mise en place de l'**opération façades** (en apportant une aide de 15 % du montant hors taxe des travaux plafonnée à 600 € de subvention), ainsi que le **déplafonnement des aides de l'A.N.A.H**. (sous certaines conditions).

- Vous êtes propriétaire de votre logement ou d'un logement loué ou inoccupé que vous destinez à la location, et vous envisagez des travaux...
- Vous souhaitez savoir si vous pouvez profiter de subventions...

 Contacter l'équipe URBAM CONSEIL notamment lors des permanences proposées en mairies de MOY-DE-L'AISNE et de RIBEMONT (VOIR AU VERSO). Des techniciens pourront vous conseiller, gratuitement et sans engagement de votre part, et vérifier la recevabilité de votre projet. Ne tardez pas, il ne reste que 6 mois pour bénéficier des subventions proposées et des crédits sont encore disponibles.

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS DE L'O.P.A.H. DEPUIS 2007

	Objectifs sur 3 ans	Subventions disponibles		Réalisations Déc. 2009	Subventions accordées	
	Nombre	C.C.V.O.	A.N.A.H.	Nombre	C.C.V.O.	A.N.A.H.
Propriétaires BAILLEURS Logements locatifs	60	34.500 €	600.000€	21	24.410 €	217.441 €
Propriétaires OCCUPANTS Déplafonnés	30	40.000 € (C.C.V.O.)		34	25.220 € (C.C.V.O.)	
Primes façades	90	54.000 €		37	21.014 € (C.C.V.O.)	

PERMANENCES 2010. EN MAIRIES LES:

- Mardi 12 janvier 2010
- -10H30 à 12H00 Mov-de-l'Aisne
- -14H00 à 15H30 Ribemont
- Mardi 26 janvier 2010
- -10H30 à 12H00 Ribemont
- -14H00 à 15H30 Moÿ-de-l'Aisne
- Mardi 9 février 2010
- -10H30 à 12H00 Moÿ-de-l'Aisne
- -14H00 à 15H30 Ribemont
- Mardi 23 Février 2010
- -10H30 à 12H00 Ribemont
- -14H00 à 15H30 Moÿ-de-l'Aisne
- Mardi 9 Mars 2010
- -10H30 à 12H00 Moÿ-de-l'Aisne
- -14H00 à 15H30 Ribemont
- Mardi 23 Mars 2010
- -10H30 à 12H00 Ribemont
- -14H00 à 15H30 Moÿ-de-l'Aisne

- Mardi 6 Avril 2010
- -10H30 à 12H00 Mov-de-l'Aisne
- -14H00 à 15H30 Ribemont
- Mardi 20 Avril 2010
- -10H30 à 12H00 Ribemont
- -14H00 à 15H30 Moÿ-de-l'Aisne
- Mardi 11 Mai 2010
- -10H30 à 12H00 Moÿ-de-l'Aisne
- -14H00 à 15H30 Ribemont
- Mardi 25 Mai 2010
- -10H30 à 12H00 Ribemont
- -14H00 à 15H30 Moÿ-de-l'Aisne
- Mardi 8 Juin 2010
- -10H30 à 12H00 Moÿ-de-l'Aisne
- -14H00 à 15H30 Ribemont
- Mardi 22 Juin 2010
- -10H30 à 12H00 Ribemont
- -14H00 à 15H30 Moÿ-de-l'Aisne





UNE ÉQUIPE POUR AIDER VOS PROJETS!

Vous pouvez également contacter directement l'équipe d'URBAM CONSEIL.

Interlocuteur: André QUIEC

URBAM CONSEIL

B.P. 914 - 08004 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex **2** / **3** : **03.24.53.56.91** Portable : **06.70.16.15.21**

Courriel: urbamconseil.08@orange.fr



Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'(ou les) accord(s) de(s) subventions.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT OU D'UN IMMEUBLE VACANT

Vous êtes actuellement propriétaire d'un immeuble inoccupé ou sans confort ou d'un local non aménagé (ancienne grange, remise, ancien commerce...) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise.

Vous souhaitez le réhabiliter pour l'habiter ou pour le louer.

Le cabinet URBAM CONSEIL peut vous aider **GRATUITEMENT ET SANS ENGAGEMENT DE VOTRE PART** (montage du dossier, calcul de la rentabilité, recherche de subvention).

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre quelques instants pour remplir le coupon-réponse figurant cidessous et nous le renvoyer dans les meilleurs délais.

9/	V						
0	NOM - PRÉNOM :						
	ADRESSE PERSONNELLE :						
			2 1 2				
	ADRESSE DU LOGEMENT OU IMMEUBLE VACANT :						
	Date :	Signature:	* 1				

Merci de renvoyer à le coupon-réponse une fois complété à : O.P.A.H. de la Vallée de l'Oise - URBAM CONSEIL - B.P. 914 - 08004 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX. André QUIEC (URBAM CONSEIL) prendra contact prochainement avec vous.